

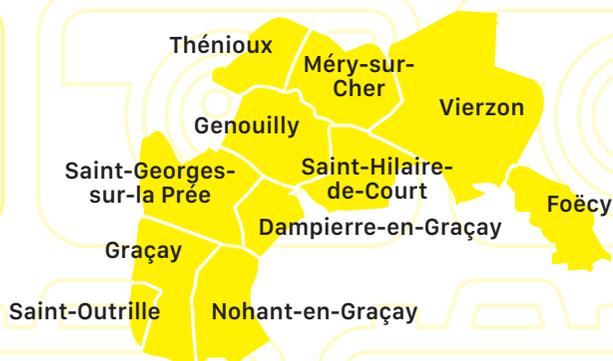
VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs.

LE THÈME :

« *Paysages, espace public et patrimoine :
Regards sur la Communauté de Communes
Vierzon Sologne Berry* »

Les photos doivent obligatoirement être PRISES sur une des communes composant la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry



DÉPOSEZ VOS PHOTOS

jusqu'au 30 JUIN 2019

A GAGNER :

baptême de l'air, visites de musées...

RENSEIGNEMENTS :

Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry

2 rue Blanche Baron • BP10232 • 18100 VIERZON

02 48 71 35 78 • communication@cc-vierzon.fr

www.cc-vierzon.fr



Paysages, espace public et patrimoine

REGARDS

**SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VIERZON SOLOGNE BERRY**



CONCOURS PHOTO

Le territoire vu par ses habitants

Du 1^{er} au 30 juin 2019



Dans le cadre de sa compétence sur le PLUiH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat Social), la Communauté de Communes souhaite faire participer ses habitants à un concours photo.

L'objectif de ce concours est de valoriser la diversité des paysages, de l'espace public et du patrimoine intercommunal grâce aux contributions photos, puis dans un second temps, par une exposition itinérante au sein des communes du territoire.

LES 3 THÉMATIQUES ABORDÉES SONT :

- *Le paysage*
- *L'espace public (place, parc...)*
- *Le patrimoine naturel, architectural ou industriel*

Pour participer, les candidats doivent prendre deux photos pour illustrer la/les thématiques choisies :

- Une première photo doit représenter un **espace, aménagement ou un lieu du territoire apprécié par le participant**
- La deuxième photo, à l'inverse doit exposer un **espace, un aménagement ou un lieu du territoire que le participant n'apprécie pas**

Chaque photo devra être accompagnée d'un petit commentaire (3 lignes maximum) expliquant pourquoi le participant apprécie/ou n'apprécie pas l'élément photographié. Chaque prise de vue devra être localisée.

Les fichiers photos sont à déposer sur CD ou clé USB uniquement, accompagnés d'un tirage photo 10 x 15 cm de chaque photo. Seules les photos de 5 méga pixels minimum (format haute définition), soit 300 DPI seront acceptées. Les photos doivent être de la meilleure résolution possible et de la meilleure qualité possible. Les images seront au format jpeg (qualité fine) et dans leur définition d'origine.

Les candidats feront parvenir en un seul envoi tous les éléments impérativement accompagnés de leurs coordonnées postales et téléphoniques avant le 30 juin 2019.



Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
Service Communication • 2 rue Blanche Baron • BP10232 • 18100 VIERZON

**Règlement complet disponible sur simple demande
et sur le site www.cc-vierzon.fr**

BULLETIN D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur (rayer les mentions inutiles)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Catégorie(s) choisie(s) :

Mentionner le titre attribué aux photos + situation du sujet (adresse, site...)
+ date de la prise de vue :

Le paysage

Photo N°1 :

Photo N°2 :

L'espace public (parc, jardins)

Photo N°1 :

Photo N°2 :

Le patrimoine architectural, naturel ou industriel

Photo N°1 :

Photo N°2 :

Je soussigné(e) :

1. Certifie ne pas avoir été ou être photographe professionnel,
2. Certifie être habitant de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
3. Certifie être en possession des droits liés aux images présentées, notamment l'accord de toutes les personnes figurant sur mes photos.
4. Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et y adhérer de façon pleine et entière.

Fait à :

Le :

Signature* :

*(précédée de la mention « lu et approuvé »)

*Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable.

Au dos des photos doivent figurer les coordonnées de l'auteur.

La ou les photos ne seront pas acceptées si le bulletin est incomplet et/ou illisible.

